



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 6 mai 2019 dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DES DEMANDES :

- La dérogation mineure vise à rendre conforme la forme d'un toit à une pente de la construction d'une nouvelle résidence, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 166, portant sur les formes de toit, qui n'autorise pas les toits à une pente.
- La dérogation mineure vise à rendre conforme le revêtement vertical de la construction d'une nouvelle résidence, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 167, portant sur les revêtements extérieurs, qui n'autorise pas les revêtements verticaux.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : Route 237 sud
Lot no. 6 278 824 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL
DEUX MILLE DIX-NEUF.**



Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière
